

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023 – 20H30

Délibération N°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-09-095	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme JOURDAIN Fabienne
2023-09-096	Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2023	Arrêt du PV
2023-09-097	Compte-rendu des décisions prises par le Maire	Prend Acte
2023-09-098	Tarifs pour le remplacement de la vaisselle mise à disposition (casse ou perte)	Adopté à l'unanimité
2023-09-099	Budget commune – Décision modificative N°3	Adopté à l'unanimité
2023-09-100	Budget panneaux photovoltaïques – Décision modificative N°1	Adopté à l'unanimité
2023-09-101	APE – Convention d'aide aux devoirs	Adopté à l'unanimité
2023-09-102	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité
2023-09-103	Droit de préemption urbain	Adopté à l'unanimité

Document affiché le 21 septembre 2023 conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Yves BAUDRY





DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU

19 septembre 2023

Le Maire atteste de la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 21 septembre 2023.

Document affiché à la Mairie de Sérigné pour une durée minimale de 2 mois à compter du 21 septembre 2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'île Gloriette – BP24111 -44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<http://www.telerecours.fr>)

DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-095-Nomination d'un secrétaire de séance

VU les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux parmi les noms proposés ci-après :

VU les conseillers proposés :

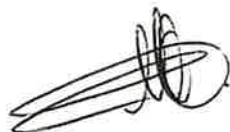
- JOURDAIN Fabienne
- LEBON Sandrine
- LÉRIDON Marylène

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-**NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

- JOURDAIN Fabienne

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*



*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-096-Arrêt du Procès-Verbal du Conseil municipal du 28 juillet 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 juillet 2023 a été transmis par mail le 14 septembre 2023 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Sérigné.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal de Sérigné du 28 juillet 2023.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-097-Compte rendu des décisions prises par le Maire

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint :

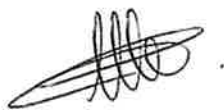
- Devis de la COLAS concernant des travaux de voirie autour de la maison du Petit Logis pour un montant de 2.315,00 € HT soit 2.778,00 € TTC
- Devis de GUILBAUD Clovis concernant la taille des haies au terrain de foot et à la salle polyvalente pour un montant de 668,00 € HT soit 801,60 € TTC
- Devis d'Henri Julien concernant l'achat de vaisselle pour la Maison des Associations du Petit Logis pour un montant de 451,36 € HT soit 541,63 € TTC
- Devis d'ORAPI concernant des produits d'entretien pour un montant de 339,10 € HT soit 406,92 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-PREND ACTE des décisions prises par le Maire ou le 1^{er} adjoint.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023

Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOULLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-098-Tarifs pour le remplacement de la vaisselle mise à disposition (casse ou perte)

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour le remplacement de la vaisselle (casse ou perte) dans toutes les salles communales :

Nature	Prix
Assiette plate	6,05 €
Assiette à dessert (Gala d230 vf65)	4,15 €
Assiette à dessert (Gala d165 EF23)	2,48 €
Tasse à café	2,02 €
Verre 19 cl	2,25 €
Verre 15-16 cl	2,10 €
Flûte	2,39 €
Verre bar	0,65 €
Carafe	4,46 €
Fourchette	0,98 €
Grande cuillère	0,98 €
Petite cuillère	0,55 €
Couteau	2,13 €
Saladier	13,54 €
Corbeille à pain	6,91 €
Pichet inox	16,70 €
Pichet verre	4,75 €
Louche	7,49 €
Plateau	5,90 €
Couteau à pain	7,06 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) décide :

-D'APPLIQUER les tarifs ci-dessus dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,




Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-099 – Budget commune – Décision modificative N°3

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-03-040 du 14 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune ;
Considérant qu'afin de résorber le déficit du budget panneaux photovoltaïques 2023, il convient de faire une ouverture de crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) décide :

-de VALIDER l'ouverture de crédits suivante :

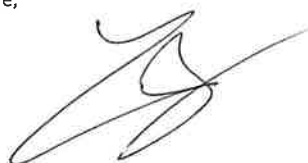
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
27638- Créances sur autres établissements publics (Opération : OPFI)	+80 000,00 €	27638- Créances sur autres établissements publics (Opération : OPFI)	+80 000,00 €
TOTAL	+80 000,00 €	TOTAL	+80 000,00 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,



DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE

Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-100 – Budget panneaux photovoltaïques – Décision modificative N°1

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2023-03-043 du 14 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 des panneaux photovoltaïques ;
Considérant qu'afin de résorber le déficit du budget panneaux photovoltaïques 2023, il convient de faire une ouverture de crédits.


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) décide :

-de VALIDER l'ouverture de crédits suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
1687- Autres dettes	+80 000,00 €	1687-Autres dettes	+ 80 000,00 €
TOTAL	+80 000,00 €	TOTAL	+ 80 000,00 €

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-101 – APE – Convention d'aide aux devoirs

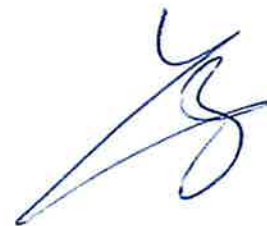
L'association APE propose de continuer les activités de soutien scolaire auprès des enfants de l'école publique "Les Piérides" pour l'année scolaire 2023-2024 et demande de pouvoir utiliser la salle du restaurant scolaire le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association APE de Sérigné afin de pouvoir utiliser les locaux du restaurant scolaire pour le soutien scolaire à compter l'année scolaire 2023-2024.

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023.
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-102- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente d'une parcelle, cadastrée AB 867 d'une superficie de 79 m², située «3 Rue de la Rabatelière ».

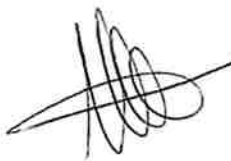
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à Mr BAUDRY Yves) :

-RENONCE à son droit de préemption concernant la parcelle AB 867 située "3 Rue de la Rabatelière" d'une superficie de 79 m²,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par l'office notarial de L'HERMENAULT (Vendée).

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023.
Le Maire,



**DEPARTEMENT DE VENDEE
COMMUNE DE SERIGNE**

**Conseillers inscrits : 14
Conseillers présents : 12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil municipal de la commune de Sérigné, dûment convoqué par Monsieur le Maire le quatorze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Sérigné, à 20H30, sous la présidence de Monsieur Yves BAUDRY, Maire de la Commune de Sérigné.

Présents : Mesdames BOUILLAUD Julie – GUILMINEAU Delphine – JOURDAIN Fabienne – LEBON Sandrine – LÉRIDON Marylène – SCHLICH Ludivine.
Messieurs BAUDRY Yves – CAUDAL Grégory – COULAIS Damien – DIEUMEGARD Romain – FAUCHERON Jean-Michel – PORTRAIT Jean-Hugues.

Absent (s) excusé(s) : GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à FAUCHERON Jean-Michel
CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir à BAUDRY Yves

Secrétaire : JOURDAIN Fabienne

2023-09-103- Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une demande d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie concernant la vente d'une parcelle, cadastrée ZP 171 d'une superficie de 2630 m², située « 21 Rue de la Tonnelle ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix : Mr GIRAUD Sébastien ayant donné pouvoir à Mr FAUCHERON Jean-Michel et Mr CHAUVEAU Jordan ayant donné pouvoir Mr BAUDRY Yves):

-RENONCE à son droit de préemption concernant la parcelle ZP 171 située "21 Rue de la Tonnelle " d'une superficie de 2630 m²,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Paul ARCOUET de l'office notarial de MARANS (Charente-Maritime).

*Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,
Fabienne JOURDAIN,*

*Pour extrait conforme
Le Maire,
Yves BAUDRY,*



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21/09/2023
et publication du 21/09/2023
Le Maire,

